Chazelles
SUR-LYON

Entretien des espaces publics

Zéro phytosanitaire

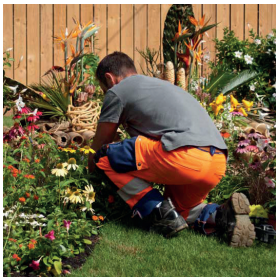

Place au désherbage manuel, à la nature, à la biodiversité et à la santé !

Appliquer moins de désherbant, c'est possible !

Utiliser d'autres outils pour désherber

Il existe différentes techniques de désherbage «alternatives» par action de la chaleur, par action mécanique ou manuelle. Différents outils permettent ainsi de supprimer la végétation désirée, mais leur utilisation implique une fréquence d'intervention et un temps de passage plus élevés qu'avec les produits chimiques pour un résultat équivalent.

Une réorganisation du travail des agents

Le recours des techniques «alternatives» de désherbage implique de revoir le calendrier et les procédures d'intervention des services techniques :

- Laisser pousser avant d'intervenir (par la tonte, l'arrachage manuel, au ratissoire ou à la débroussailleuse)
- Adopter la gestion différenciée des espaces : entretenir chaque site en fonction de son usage et de sa fréquentation, favoriser la nature quand c'est possible.

Empêcher l'herbe de pousser, pour ne pas avoir à désherber

Pour les massifs de fleurs ou pieds d'arbres, le bâchage ou paillage sur une épaisseur suffisante permet de limiter le développement des herbes spontanées. On peut pailler avec des géotextiles biodégradables, des copeaux de bois ou des déchets de tonte.
Pour la voirie, la végétation s'installe dans les zones dégradées. L'entretien des revêtements par des balayages répétés permettent de retarder leur développement.

Mieux vivre avec la végétation spontanée

Ces nouvelles pratiques d'entretien de l'espace public plus respectueuses de la santé et de l'environnement impliquent une présence plus apparente de végétation. Ce nouveau «visage» de la commune ne résulte pas d'un défaut d'entretien mais au contraire témoignent d'une volonté d'améliorer notre cadre de vie.

Végétaliser et enherber au lieu de désherber

Plutôt que désherber, on peut favoriser la présence de la végétation, là où elle veut pousser. Il est possible d'embellir les espaces par du fleurissement. On peut aussi laisser la végétation se développer spontanément, par exemple sur des surfaces sablées, puis contenir son développement par tonte ou débroussaillage. Redonnons une place au végétal et à la nature en ville... La biodiversité contribue à l'amélioration de notre cadre de vie !

Et vous ?

Par votre soutien, vous pouvez encourager le travail des agents communaux et participer en entretenant le devant de votre propriété. Bénéficier d'un cadre de vie agréable est l'affaire de tous, pour une ville propre. Afin de préserver votre santé et l'environnement, vous aussi vous devez ne plus utiliser de pesticides dans votre jardin.

Sur notre commune...

La commune de Chazelles-sur-Lyon, depuis le 1er janvier 2017 n'utilise plus de pesticides pour l'entretien des espaces verts, des voiries, des promenades accessibles ou ouverts au public.
Ainsi, vous avez pu constater la pousse d'herbes libres dans les allées du cimetière par exemple, l'entretien des voiries par des passages plus fréquents de notre balayeuse et le désherbage mécanique dans les espaces publics.

C'est un investissement en temps pour la commune, et la gestion des espaces publics représente :

- 150 km de linéaires de voirie
- 6 ha d'espaces verts
- 1 ha de surfaces sablées

Tout cela grâce aux efforts de 9 agents affectés à cet entretien.

Cette démarche qui se veut collective vous inspirera, j'en suis sûr, pour faire de même dans votre jardin.
Moins de pesticides, c'est l'affaire de tous, pour le bien de tous ! N'hésitez pas à nous contacter !

Pierre VERICEL, Maire de Chazelles-sur-Lyon.

Halte aux idées reçues !

Les mauvaises herbes, c'est sale ?

En quoi sont-elles sales ? Le seraient-elles plus que les herbicides ? Les produits chimiques affectent l'environnement et sont potentiellement dangereux pour la santé. Il arrive que des captages d'eau potable soient fermés car contaminés par des pesticides La végétation spontanée est le signe d'un entretien plus naturel des espaces.

Du désherbant sur 2 m² devant chez moi, ça ne pollue pas ?

Les produits appliqués sur une surface imperméable sont entraînés avec les eaux pluviales et se retrouvent directement dans les ruisseaux. Le ruissellement est plus fort que dans un champ où les bactéries du sol contribuent en plus à dégrader les produits chimiques.

Les alternatives, ça coûte plus cher ?

Pas nécessairement. L'usage de pesticides se répercute sur le prix de l'eau (le traitement de l'eau coûte cher), sur l'achat d'équipements pour leur stockage, leur utilisation matériel, vêtements de protection...), et sur l'élimination des déchets associés.

Le désherbage thermique, ça consomme du carburant et dégage du CO2 ?

C'est vrai, le désherbage thermique n'est pas parfaitement écologique. Néanmoins, les désherbants chimiques proviennent principalement de la pétrochimie, qui consomme aussi beaucoup d'énergie et émet donc du CO2. C'est pourquoi ne plus utiliser de pesticides, ce n'est pas miser uniquement sur le désherbage thermique ; cette technique, utile dans certains cas, est à associer à d'autres méthodes : mécaniques, manuelles, végétalisation, choix des revêtements... Et aussi un plus d'acceptation du végétal en ville !

En conclusion, les pesticides (désherbants, insecticides, fongicides...) représentent un risque pour la santé humaine, principalement pour les utilisateurs mais aussi pour l'ensemble de la population. Les molécules qu'ils contiennent peuvent aussi avoir un impact sur l'environnement (rivières, air, sol...) et sur la biodiversité.

Informations importantes à retenir

- La suppression de l'utilisation de pesticides est ***un avantage pour la santé et l'environnement.***
- Depuis le 1er janvier 2017, ***interdiction d'utiliser des produits chimiques avec la loi zéro phyto.***
- Le désherbage doit être fait avec ***d'autres procédés et plus régulièrement.***
- A l'inverse, d'autres espaces pourront ***être volontairement laissés à la nature et gagnés par une végétation dite «spontanée».*** Ce n'est pas un manque d'entretien ni un oubli. Il faut apprendre à vivre et repenser notre cadre de vie.
- Ces nouvelles normes et ces conseils ***doivent être adaptés à votre jardin ou votre propriété.***

Pour toutes questions ou informations complémentaires

www.chazelles-sur-lyon.fr